

253 place de la Mairie  
76230 Quincampoix  
02 32 19 55 55  
drfp : n° 23760308476

# La mise en place d'un plan d'actions égalité hommes–femmes

**2** jours – 14 heures

### Objectifs :

- Savoir réaliser son Diagnostic relatif à l'égalité entre les Hommes et les Femmes
- Choisir les actions et les indicateurs adaptés à mettre en place
- Elaborer et rédiger un Plan d'actions

### Public visé – Pré requis :

Pas de pré requis

### Type d'action :

Acquisition et perfectionnement des compétences

### + Pédagogie :

- Formation complète proposant à la fois le cadre juridique et les bonnes pratiques

### ● Les obligations légales en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

- ✓ Le contexte de la loi de 2008
- ✓ Le diagnostic
- ✓ Les constats pertinents à réaliser au regard :
  - de la répartition de la population active
  - des structures d'âge et d'ancienneté des métiers
  - des catégories et des niveaux
  - d'exercice de fonctions de management d'organisation du travail
  - de formation
  - de temps choisi
  - de volume de travail et de rémunération
- ✓ Comment mesurer les écarts ?
- ✓ Echanges libres

### ● Déterminer le choix des actions à engager

- ✓ Déterminer les axes prioritaires d'actions dans le respect du cadre défini par l'article R.2242-2 c'est-à-dire en incluant (pour les sociétés > 300 salariés) au moins 3 des thématiques évoquées à l'article L2323-47 al 3 :
  - Embauche
  - Formation
  - Promotion professionnelle
  - Qualification
  - Classification
  - Conditions de travail
  - Rémunération
  - Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale
- ✓ La rédaction du plan d'action et son formalisme
- ✓ Les consultations obligatoires (Comité d'entreprise, CHSCT, Délégués du Personnel)
- ✓ Les formalités de dépôt
- ✓ Echanges libres